



Communiqué de presse

Le 30 avril 2019

## Budget participatif : 30.000€ consacrés aux projets soumis par les Ambertois

*Pour la première fois, le budget 2019 de la Ville d'Ambert intègre une enveloppe de 30.000€ pour financer les projets émanant de la population d'Ambert. Les bonnes idées, qui devront être portées par trois personnes au minimum, sont à formuler et à chiffrer avant le 30 juin 2019.*

Vous êtes Ambertois et vous avez une idée qui permettrait d'améliorer le cadre de vie dans notre ville ? Faites-nous parvenir votre projet en complétant le dossier de candidature et en l'envoyant à :

**Mairie d'Ambert**  
« Projets citoyens »  
Boulevard Henri IV – BP 70  
63600 Ambert

Pour télécharger le dossier de candidature,  
rendez-vous sur [www.ville-ambert.fr](http://www.ville-ambert.fr), rubrique « Actualités »,

ou [cliquer sur ce lien](#).



Mairie d'Ambert – Boulevard Henri IV – BP70 – 63600 Ambert  
Tél. : 04.73.82.07.60. - [mairie@ville-ambert.fr](mailto:mairie@ville-ambert.fr)

## De quels projets s'agit-il ?

Pour être recevables les projets proposés doivent :

- . Être portés par les habitants et réalisés avec eux,
- . Améliorer le cadre de vie,
- . Répondre à un objectif d'intérêt général favorisant le vivre-ensemble, par la redécouverte d'espaces communs, la création de lieux ou d'occasions de convivialité et de rencontre...

**Ils doivent être réalisables dans l'année** et ne pas engendrer de recrutement d'agents ou de frais d'entretien et de fournitures pour les années à venir.

**Le projet proposé doit être chiffrable, suffisamment construit.**

Un projet trop imprécis ou dont le montant dépasse l'enveloppe prévue pour l'ensemble des projets du budget participatif ne pourra pas être retenu.

## Qui peut participer ?

Toute personne habitant la commune d'Ambert, sans limite d'âge. Chaque projet doit être porté par trois personnes au minimum, parmi lesquelles un(e) référent(e) sera désigné(e).

## Jusqu'à quand ?

Vous avez jusqu'au 30 juin 2019 pour déposer vos projets.

## Que deviendront les projets proposés ?

Les projets sélectionnés, après une étude de faisabilité, seront soumis au vote de la commission ad hoc.

Le dispositif est doté de 30.000 € pour accompagner les projets retenus.

**Contact presse : Myriam Fougère – Maire d'Ambert**

*Tél. : 04 73 82 07 60*

*Mail : [mairie@ville-ambert.fr](mailto:mairie@ville-ambert.fr)*



*Mairie d'Ambert – Boulevard Henri IV – BP70 – 63600 Ambert  
Tél. : 04.73.82.07.60. - [mairie@ville-ambert.fr](mailto:mairie@ville-ambert.fr)*